

Atenor annonce la conclusion de la vente en état futur d'achèvement du Centre de Conférence 'Realex' à la Commission européenne

Faits marquants

- La vente en état futur d'achèvement conclue porte sur le Centre de Conférence de 26.000 m² à construire faisant partie du projet REALEX pour lequel les permis ont été obtenus.
- Un paiement initial de 88 millions d'euros a été enregistré.
- REALEX vise la certification « BREEAM Excellent », est aligné aux critères de la taxonomie européenne et dépasse les normes Nearly Zero Energy Building (NZEB).

La Hulpe (Belgique), 24 juin 2024

La transaction conclue par le biais des filiales Leaselex et Freelex, marque une étape importante dans le développement du Quartier Européen de Bruxelles ; elle couronne avec succès 8 années d'élaboration urbanistique aboutissant à un projet de référence unique en son genre. Le Centre de Conférence de 26.000 m² deviendra un repère emblématique de ce quartier, un des pôles de bureaux les plus prisés de Bruxelles, où les loyers les plus élevés de Belgique peuvent être obtenus.

Le transfert du terrain à l'OIB (Office des Infrastructures et de la Logistique – Bruxelles) a été finalisé ce 21 juin pour un montant initial de 88 millions d'euros.

Les tranches suivantes seront payées par mensualités au fur et à mesure de la construction qui s'étalera sur 42 mois.

Pour Atenor, cette vente en état futur d'achèvement entraînera une réduction immédiate à hauteur de 88 millions d'euros de la dette consolidée nette et aura un impact positif sur la marge brute dès 2024. La contribution totale de cette vente aux résultats, conforme au modèle économique d'Atenor, sera prise



en compte au fur et à mesure de l'avancement des travaux jusqu'en 2028.

Stéphan Sonnevile, CEO d'Atenor, a exprimé sa satisfaction : *"Le Centre de Conférence sera un bâtiment emblématique et structurant au cœur du Quartier Européen, quartier dans lequel Atenor est active depuis plus de 30 ans en y apportant ambition et attractivité. Sélectionné au départ d'un concours international, ce projet, symbolisant notre engagement envers l'excellence environnementale et architecturale, peut enfin démarrer après des années de procédures de permis compliquées."*

Plus d'information sur le projet

Le projet REALEX, situé rue de la Loi 91-105, 1040 Bruxelles, comprend plusieurs entités distinctes : un Centre de Conférence de 26.000 m², un immeuble de bureaux adjacent de 18.000 m², 2 unités commerciales et une maison de maître. Le projet prévoit 220 places de parking souterrain et 245 emplacements pour vélos. Une esplanade publique verte reliera la Rue de la Loi à la Rue Jacques de Lalaing, favorisant la biodiversité en milieu urbain. La façade de panneaux solaires à haute performance énergétique illustre l'engagement de REALEX envers un immobilier durable et résilient pour l'avenir.

Ce développement illustre parfaitement la stratégie de développement durable d'Atenor et son choix de localisations stratégiques dans les principales villes européennes.

**Pour plus d'informations veuillez contacter:**

Stephanie Geeraerts, Corporate Communication & Investor Relations Manager - investors@atenor.be
Sheelam Chadha, Country Director Belgium - chadha@atenor.eu

A propos d'Atenor

Atenor est un développeur immobilier de premier plan, à la pointe de la durabilité et de l'urbanité. Reconnue pour son engagement de résilience urbaine, Atenor adopte une approche innovante dans le développement de projets mixtes de bureaux, de résidentiel et d'espaces commerciaux grâce à son département de Recherche et Développement, Archilab. Grâce à une présence internationale et un portefeuille de projets diversifié, basé sur un cycle de création de valeur, Atenor vise à générer des rendements pour ses investisseurs à partir de bâtiments obsolètes. Cotée sur Euronext Brussels, Atenor demeure un acteur majeur du secteur du développement immobilier. Pour en savoir plus sur Atenor et ses projets, visitez www.atenor.eu ou contactez-nous à l'adresse investors@atenor.be

Disclaimer

Ce communiqué de presse est fourni à de seules fins d'information et ne constitue pas une recommandation d'engager des activités d'investissement. Ce communiqué de presse est fourni en l'état sans représentation ni garantie d'aucune sorte. Bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour assurer la véracité du contenu, Atenor ne garantit pas son exactitude ou son exhaustivité. Atenor ne sera pas tenue responsable de toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation, de la confiance ou de l'action entreprise sur les informations fournies. Aucune information énoncée ou mentionnée dans cette publication ne peut être considérée comme créant un droit ou une obligation. Tous les droits de propriété et d'intérêt liés à cette publication appartiennent à Atenor.

Ce communiqué de presse ne vaut que pour cette date. Atenor fait référence à Atenor SA et à ses filiales.